

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLENAY

DEPARTEMENT
DU CHER

SEANCE DU 12 avril 2024

Nombre de Conseillers
Afférents au Conseil : 13
Présents : 09
Votants : 12

Présents : Mesdames Cathy BATISTE, Mireille CHARBY, Marina DUPUY, Katia DUSSAPIN, Caroline LALEVÉE LESAGE, Messieurs Philippe ANDRIAU, Michel CANTENEUR, Julien JOURDAINE, William TAILLANDIER.

Date de la convocation :
29 mars 2024

Excusés avec pouvoir : Mme Caroline ARTHU pouvoir à M. Julien JOURDAINE, Mme Christelle JOIE pouvoir à Mme Caroline LALEVÉE, M. Jean-Michel CAREL pouvoir à Mme Cathy BATISTE

Date d'affichage :
29 mars 2024

Excusé sans pouvoir : M. Stéphane PETIT.

Secrétaire de séance : M. William TAILLANDIER

DELIBERATION N° 2024-16

OBJET : Approbation du compte de gestion du budget communal 2023.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exercice du budget 2023,

Madame le maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le service de gestion comptable de Saint Amand Montrond (18).

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune de Vallenay.

Considérant l'identité des valeurs entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du service de gestion comptable de Saint Amand Montrond,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du service de gestion comptable de Saint Amand Montrond pour l'exercice 2023 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.

Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour extrait certifié conforme,
Vallenay, le 12 avril 2024

Le secrétaire de séance
William TAILLANDIER

Le Maire,
Marina DUPUY

